24/11/2016

Greenpeace attaque EDF en justice pour « délits boursiers »

L'association reproche à EDF « un bilan inexact » et des « informations trompeuses » concernant les coûts du démantèlement et de la gestion des déchets nucléaires.

L'association de défense de l'environnement Greenpeace a annoncé jeudi avoir déposé une plainte auprès du parquet national financier contre le groupe énergétique EDF ainsi que son PDG, **Jean-Bernard Levy**, pour « *délits boursiers* », leur reprochant « un bilan inexact » et la diffusion d'« *informations trompeuses* ». L'organisation « *demande au parquet d'ouvrir une enquête préliminaire ou que soit désigné un juge d'instruction sur ce sujet d'intérêt général où les actionnaires, les investisseurs mais également les citoyens français sont induits en erreur par EDF et son PDG* ». « *Par cette plainte, c'est le régime d'exception dont profite* » l'entreprise EDF, notamment sur le terrain financier, qui est dénoncé. *Il est temps que des autorités judiciaires se prononcent sur ces pratiques boursières frauduleuses* », selon l'avocate de l'association, **M^e^ Marie Dosé**, citée par le communiqué. Selon le chargé de campagne énergie pour Greenpeace **Cyrille Cormier**, « *l'insincérité des comptes d'EDF vise à cacher la situation extrêmement dégradée de l'entreprise* ». Interrogé par l'Agence France-Presse, EDF s'est refusé à tout commentaire.

Coûts du nucléaire

Greenpeace motive sa plainte sur les résultats d'une étude qu'elle avait commandée au cabinet d'analyse financière AlphaValue et qui estimait que l'électricien avait sous-provisionné les coûts du démantèlement et de la gestion des déchets nucléaires. Selon le rapport, rendu public le 17 novembre, le groupe français n'aurait provisionné que 25 milliards d'euros alors qu'AlphaValue estime « entre 57,3 et 63,4 milliards d'euros en 2025 » les fonds nécessaires à ces opérations.

Pour ses calculs, le cabinet se base notamment sur des hypothèses tirées de plusieurs rapports de la Cour des comptes, parfois différentes de celles utilisées par EDF, sur les coûts de déconstruction des centrales et la nécessité de fermer au moins 17 réacteurs pour respecter les objectifs de la loi sur la transition énergétique. Le cabinet a également comparé les calculs d'EDF avec ceux d'autres exploitants nucléaires, notamment allemands. Dans un communiqué publié sur son site, l'électricien avait contesté « *vigoureusement les prétendues analyses comptables et financières* » réalisées par AlphaValue, précisant évaluer « *les voies permettant de protéger et faire valoir ses droits* ». ◆